



La signature de la convention de souscription
pour la 2^{ème} phase de restauration de l'église Notre-Dame
aura lieu en mairie de Frazé

le vendredi 29 avril 2016 à 11 heures

Elle sera suivie d'une **présentation des travaux**
par **Guillaume TROUVÉ, Architecte du Patrimoine.**

Tous les Frazéens seront les bienvenus.

***Attention, inscription préalable avant le 23 avril auprès de la mairie
au 02 37 29 50 52 ou mairie.fraze@wanadoo.fr***

***La souscription pour la sauvegarde et la restauration de l'église permet
à la Fondation du Patrimoine de recueillir les dons des particuliers ou entreprises.
Pour les particuliers, un don est déductible de l'Impôt sur le Revenu
à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.***

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.